

[Texte]

The Chairman: How do you get around this, though, when you wind up with two single people sharing accommodation and living together? And remember you do not have to be declared single under the Income Tax Act. My mother and dad have declared single for a long, long time. They have their own separate incomes, so they are living together as singles.

Ms Fraser: At one stage in the game they were more or less forced to—

The Chairman: In other words, they do not claim the marriage exemption; they each claim the single exemption. Do you not find that is probably the situation with a great number of people?

Ms Fraser: It could well be, but I am not too sure it is a high percentage, because there are a lot of older people who are solo.

The Chairman: Your tendency at 75% is really in connection with a couple who are on assistance programs—

Ms Fraser: That is right, on GIS.

The Chairman:—rather than a situation where you have people who are being taxed as separate individuals. We do not force people to declare as married.

Ms Fraser: That is right. The other element in this as far as pensions go and the survivor, we were recommending the 75% also in 1983, and it came through the new act fortunately as 60% and not 50%. There is no reason why it cannot be 100%. We have done a lot of the actuarial end of it. I personally have not, but several of our people who have been in pensions games for awhile say there is really no reason why if the employee's spouse dies the employee keeps the 100% income business. Looking at figures of costing over a period of time, there is no reason why that cannot remain for the surviving spouse. This is what our base is at the moment. But this does not help the income tax thing at this point in time.

Mr. Dorin: I have one question. It is not exactly clear in your brief to me, but you seem to be suggesting here something to do with dependants, that parents should be able to receive a tax credit when the unemployed family member returns to home base. I would like you to elaborate on what you mean by that, because it does not seem to me to be exactly a seniors issue.

• 1430

Ms Fraser: It all depends where you live in Canada. There are a lot of older people in this province. . . I would suspect in New Brunswick and Newfoundland, where a lot of chickens have come home to roost after

[Traduction]

Le président: Mais qu'est-ce que vous dites lorsque deux célibataires vivent ensemble et partagent le même logement? N'oubliez pas que vous n'êtes pas obligé de vous faire inscrire comme célibataire en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ma mère et mon père se sont déclarés célibataires pendant très longtemps. Ils ont chacun leurs propres revenus, donc ils vivent ensemble comme deux célibataires.

Mme Fraser: A un moment donné, on les a plus ou moins forcés à . . .

Le président: En d'autres termes, ils ne réclament pas l'exemption de couple, ils réclament chacun l'exemption de célibataire. Ne pensez-vous pas que c'est certainement ce que font la plupart de ces gens-là?

Mme Fraser: Peut-être, mais je ne suis pas sûre que ce soit la majorité, car il y a beaucoup de personnes âgées qui vivent seules.

Le président: Lorsque vous proposez 75 p. 100, c'est par rapport à un couple qui est admissible à des programmes d'aide sociale. . .

Mme Fraser: C'est exact, par rapport à des couples admissibles au SRG.

Le président: . . . et non pas par rapport à des gens qui sont imposés comme deux célibataires. Nous n'obligeons pas les gens à déclarer qu'ils sont mariés.

Mme Fraser: C'est exact. A propos des pensions de retraite et de la prestation au survivant, nous avons également recommandé ce chiffre de 75 p. 100 en 1983, et c'est finalement 60 p. 100, et non pas 50 p. 100, heureusement, qu'on a retenu dans la nouvelle loi. Pourtant, il n'y a aucune raison de ne pas passer à 100 p. 100. Nous avons fait beaucoup de calculs actuariels, pas moi personnellement, mais plusieurs de mes collègues qui connaissent bien la question des pensions de retraite, et ils me disent qu'il n'y a vraiment aucune raison pour que le conjoint de l'employé qui décède ne continue pas de toucher 100 p. 100 des prestations. Si l'on calcule les coûts que cela représente pendant une certaine période, rien n'empêche de continuer à verser la totalité de la prestation au conjoint survivant. Voilà donc notre position pour l'instant, mais cela ne change rien au problème de l'impôt sur le revenu.

M. Dorin: J'aimerais poser une question. Je n'ai pas très bien compris ce que vous disiez, dans votre mémoire, au sujet des personnes à charge, mais j'ai l'impression que vous proposez que les parents soient admissibles à un crédit d'impôt lorsqu'un membre de la famille, qui se retrouve au chômage, rentre au foyer. J'aimerais savoir ce que vous entendez par là plus précisément, car je n'ai pas l'impression que c'est un problème qui concerne les personnes âgées.

Mme Fraser: Cela dépend de la région du pays où vous vivez. Cette province compte de nombreuses personnes âgées. . . Je pense qu'au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, un grand nombre de jeunes ont regagné leur foyer